

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## REUNION DU 15 DECEMBRE 2021

### Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE  
M. Patrick VIGNES  
M. Thierry LAVIT  
M. Yannick BOUBEE  
M. Fabrice SAYOUS  
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE  
M. Jérôme CRAMPE  
M. Jean-Michel SEGNERE  
M. Gérard CLAVE  
M. Denis FEGNE  
M. Marc BEGORRE  
Mme Evelyne RICART  
M. André LABORDE  
M. Jean-Claude PIRON  
M. Jean-Christian PEDEBOY  
M. Emmanuel ALONSO  
Mme Christiane ARAGNOU  
M. Erick BARROUQUERE-THEIL  
M. Philippe BAUBAY  
M. Francis BORDENAVE  
M. Jean-Marc BOYA  
M. Jean BURON  
Mme Marie-Henriette CABANNE  
M. Louis CASTERAN  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
M. Pascal CLAVERIE  
M. Jean-Louis CRAMPE  
M. Gilles CRASPAY  
Mme Andrée DOUBRERE  
M. Philippe ERNANDEZ  
M. Jacques GARROT  
M. Jean-Paul GERBET  
Mme Yvette LACAZE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Claude LASSARRETTE  
M. Roger LESCOUTE  
Mme Isabelle LOUBRADOU  
M. Alain LUQUET  
Mme Chantal PAULIEN  
Mme Cécile PREVOST  
M. Guillaume ROSSIC  
Mme Nicole SARRAMEA  
Mme Lola TOULOUZE  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
M. Vincent ABADIE  
Mme Christine ABBADIE-CHELLE

Mme Laurence ANCIEN  
Mme Marie-Christine ASSOUIERE  
M. Jean-Philippe BAKLOUTI  
Mme Caroline BAPT  
Mme Marie-Paule BARON  
Mme Frédérique BELLARDI  
Mme Angélique BERNISSANT  
M. Gérard BOUE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Lucien BOUZET  
Mme Elisabeth BRUNET  
Mme Rebecca CALEY  
Mme Danielle CARCAILLON  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Noël CASSOU  
M. Jean-Claude CASTEROT  
M. Claude CAUSSADE  
M. Christophe CAVAILLES  
M. Jean-François CAZAJOUS  
M. Hervé CHARLES  
M. Serge CIEUTAT  
Mme Christelle COATRINE  
Mme Christine CONTE  
M. Sébastien CYPRES  
M. Daniel DARRE  
M. Serge DUCLOS  
M. Jean-Marc DUCLOS  
Mme Christiane DURAND  
Mme Véronique DUTREY  
M. Joseph FOURCADE  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ  
M. Gilbert GRAVELEINE  
Mme Nathalie HUMBERT  
M. Philippe JOUANOLOU  
Mme Agnès LABARTHE  
Mme Evelyne LABORDE  
M. Bernard LACOSTE  
M. Charles LACRAMPE  
M. Francis LAFON PUYO  
M. René LAPEYRE  
M. Bruno LARROUX  
Mme Marion MARIN  
Mme Francine MATEOS  
Mme Sylvie MAZUREK  
M. Stéphane NOGUEZ  
M. Patrick PEY

Mme Marie PLANE  
Mme Claudine RIVALETTO

M. Robert SUBERCAZES  
Mme Régine TOSON

**Excusés :**

M. Jean-Luc DOBIGNARD  
M. Philippe LASTERLE  
M. Paul SADER  
Mme Martine SIMON  
M. Eric ABBADIE  
M. Joël CAZEDEBAT  
M. Jean-François DRON  
M. Claude LESGARDS  
Mme Catherine MARALDI  
M. Laurent PENIN  
M. Alain TALBOT  
Mme Valérie LANNE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
M. Romain GIRAL

M. Ange MUR  
M. François RODRIGUEZ  
M. Guy VERGES  
Mme Elisabeth ARHEIX  
Mme Isabelle CHEDEVILLE  
M. Pierre DARRE  
M. Mohamed DILMI  
M. Patrick GASCHET  
M. Paul LAFAILLE  
M. Pierre LAGONELLE  
M. Philippe MASCLE  
Mme Myriam MENDES  
M. Sylvain PERETTO  
Mme Sandrine TOUZET

**Pouvoirs :**

Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE ;  
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE ;  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme Lola TOULOUZE ;  
M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE  
M. François RODRIGUEZ donne pouvoir à M. Jean BURON ;  
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Francis LAFON PUYO ;  
Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Nathalie HUMBERT ;  
Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE  
M. Pierre DARRE donne pouvoir à M. Jacques GARROT ;  
M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ ;  
M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Danielle CARCAILLON ;  
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme Christiane DURAND  
M. Pierre LAGONELLE donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU ;  
M. Philippe MASCLE donne pouvoir à Mme Christine CONTE ;  
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M. Jean-François CAZAJOUS ;  
M. Sylvain PERETTO donne pouvoir à M. Jacques GARROT ;  
Mme Sandrine TOUZET donne pouvoir à M. Jérôme CRAMPE

**Délibération n° 8 :**

Mme Caroline BAPT donne pouvoir à M. Philippe BAUBAY ;

**Délibération n° 12 :**

Mme Agnès LABARTHE donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON ;

**Délibération n° 13 :**

M. Jean-Louis CAZAUBON donne pouvoir à M. Bruno LARROUX ;

M. Alain LUQUET donne pouvoir à M. Francis BORDENAVE ;

Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES ;

M. Stéphane NOGUEZ donne pouvoir à M. Francis BORDENAVE ;

**Délibération n° 14 :**

Mme Andrée DOUBRERE donne pouvoir à M. Gilles CRASPAY ;

Mme Angélique BERNISSANT donne pouvoir à Mme Marion MARIN ;

**Délibération n° 15**

M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE-THEIL ;

Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Patrick VIGNES ;

**Absents :**

M. Christian LABORDE  
M. Yves CARDEILHAC  
M. Henri FATTA  
M. Paul HABATJOU

M. Frédéric LAVAL  
Mme Virginie SIANI WEMBOU  
M. Jean-Marie TAPIE

\*  
\* \*

***(Manque enregistrement début de séance)***  
**DELIBERATION N° 1**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION POUR LA REALISATION DU GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST (GPSO)**

(...)

**M. BEAUQUESTE** : Merci Monsieur le Président, moi c'était juste une question, et c'est souvent ce que je relève dans tous ces financements, nous sommes toujours appelés avec le Conseil Départemental, l'agglo, on oublie les autres communautés des communes qui profitent aussi de cette augmentation de trafic, je pense qu'on part de Paris avec des publicités pour les stations de ski où on les met à quelques heures avec des forfaits, je ne vois pas pourquoi l'ensemble des communautés de communes de ce département ne participerait pas avec nous. On vient toujours chercher le Conseil Général et l'Agglo, ça fait que pour nous, on paye 2 fois, on paye une fois avec nos impôts au Conseil Général et une fois avec nos impôts à l'Agglo. Donc je trouverais normal que les autres communautés des communes de ce département soient associées aussi financièrement à ce projet. Voilà, c'est la seule chose que je souhaitais dire.

**M. LE PRESIDENT** : Votre remarque est pertinente et ce sujet a été évoqué. Notamment, quand il s'est agi de définir les différents cofinanceurs, avec le Préfet de région et avec les grands organisateurs. Il a été considéré que c'était déjà suffisamment compliqué avec l'ensemble des partenaires, dont vous avez la liste en pièces jointes à la délibération. Si on devait solliciter l'ensemble des départements concernés, toutes les collectivités qui peuvent avoir un intérêt direct ou indirect, on aurait une véritable usine à gaz, c'est déjà une usine à gaz, mais alors là ce serait quasiment insoluble. Qui avait levé la main ensuite ? Madame Rebecca CALEY, puis Philippe BAUBAY, c'est ça ? Madame CALEY.

**MME CALEY** : Oui, merci, Monsieur le Président. Je souhaite m'abstenir et dire en quelques mots pourquoi on est ici interpellé par les enjeux financiers, mais la question est posée de l'impact environnemental d'un tel projet, de l'existence d'une réelle recherche de solutions alternatives et de la manière dont on peut inverser la polarisation sur les métropoles. L'accélération certes, il est question de grande vitesse, cette accélération subie, prive les citoyens d'un véritable débat ou peut-être a-t-il eu lieu et nous en méconnaissons l'existence. Développer la part modale du ferroviaire est bien sûr nécessaire, mais en conjuguant trajet rapide et trains du quotidien, trains de nuit, vous en avez parlé, accessible à tous, fret permettant de désenclaver notre territoire. Alors on n'avait pas toutes les notions que vous avez dites mais, en tout cas, l'enjeu paraissait aujourd'hui, sans attendre un phasage hypothétique, de moderniser les voies existantes et notamment la portion Dax, Orthez, Pau, Lourdes, Tarbes et de ce fameux séquençage jusqu'à Toulouse. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Madame. Monsieur BAUBAY.

**M. BAUBAY** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires, chers collègues. Le GPSO a été l'objet d'un premier débat qui s'est tenu ici et dont je tiens à saluer la qualité des interventions. Il s'agissait très certainement du débat politique au sens noble du terme, peut-être le plus intéressant que nous ayons eu depuis le début de cette mandature. Le GPSO soulève de nombreuses interrogations et remarques, tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme tout d'abord, début septembre 2021, le Premier ministre a confié une mission de coordination à Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de la Région Occitanie, pour mettre au point, d'ici avril 2022, avec les collectivités locales d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine, un protocole de financement pour le GPSO et constituer, sous forme d'un établissement public local, une société de financement de projets. Sa mise en place serait prévue au plus tard d'ici le 31 mars 2022, date limite à laquelle le gouvernement devra avoir signé l'ordonnance qui créera cet EPL. On ne peut que s'étonner de la rapidité du calendrier qui a mis les collectivités locales face au fait accompli. Toujours sur la forme, les changements de direction du Président de la République sont à souligner. En effet, le Président Macron avait annoncé une pause des grands projets ferroviaires pour se concentrer sur les transports du quotidien. Annonces faites à l'occasion de l'inauguration de la ligne grande vitesse Paris-Rennes en juillet 2017, où il déclarait, je cite « Le rêve des 5 prochaines années ne doit pas être un nouveau grand projet comme celui-là. La promesse que je veux qu'ensemble nous tenions, pour les années à venir c'est ceci : ne pas relancer le grand projet nouveau mais s'engager à financer le renouvellement des infrastructures à les échelonner dans le temps. » Avant d'annoncer mi-septembre, à l'occasion des 40 ans du TGV, à la fois le retour des grands projets ferroviaires, que la décennie 2020 sera la nouvelle décennie du TGV, et la suppression d'ici 2023, de 2 taxes frappant les trains à grande vitesse qui servent à financer les Intercités. Certainement l'illustration du et en même temps. Des remarques sur le fond ensuite, il s'agit d'un projet essentiellement européen et national. Pour autant, les collectivités locales, qu'il s'agisse des régions, des départements ou des EPCI, sont appelés au financement. Sur le coût, en effet, le montant total du GPSO est estimé à 14,3 milliards d'euros. Comparativement au coût kilomètre de la ligne grande vitesse Tours-Bordeaux, chiffrée à 26 millions d'euros, le GPSO et ses 418 km de voies établirait un coût de 34 millions d'euros le kilomètre, soit plus 30% par rapport à la ligne grande vitesse Tours-Bordeaux. Quant aux bénéfices pour notre territoire, ils peuvent sembler minimes, tant en termes de gain de temps direct, que de renforcement de notre rayonnement, mais il s'agit davantage de permettre à Toulouse de rester connecter au reste du territoire national, et de ne pas mettre en marge les autres grandes métropoles. Et cela à son importance. Quel avenir pour les Hautes-Pyrénées, si notre métropole régionale était écartée des autres métropoles françaises et de Paris ? Bordeaux l'a d'ailleurs bien compris puisque son maire a été quasiment le premier à dire qu'il ne paierait pas. L'occasion était trop bonne d'isoler Toulouse, l'éternelle rivale. Il oublie également la contribution de 300 millions d'euros apportés au financement de la ligne grande vitesse Tours-Bordeaux par la région Occitanie. Comme le précisait la Présidente de Région Carole DELGA, on a besoin d'une grande vitesse pour être relié à Paris et à l'international, et on a aussi besoin d'une ligne grande vitesse pour développer les trains du quotidien. À la lumière de ces remarques, mais surtout de notre engagement financier, je soutiens pleinement les pistes d'études sollicitées dans cette délibération et notamment le renforcement du cadencement des trains du quotidien entre Lourdes et Toulouse, il s'agit d'une mesure indispensable si l'on veut donner plus d'attractivité à notre territoire, fidèle à notre volonté de le rapprocher toujours davantage de la métropole Toulousaine. Sur ce point, nous devons montrer notre détermination. Je me permettrai 2 remarques concernant cet article, un : tout d'abord la terminologie sous réserve m'interroge, en effet, comme cela a été dit dans cette salle le 3 novembre dernier, nous devons participer à ce tour de table si nous ne voulons pas voir Toulouse être isolée des autres métropoles, au risque qu'au final, ce soit notre territoire qui soit perdant. Je compléterai enfin cet article par la même demande que celle intégrée dans la délibération prise vendredi dernier par le Conseil Départemental, à savoir demander le

maintien d'une liaison aérienne entre Tarbes et Paris, qui se justifie pleinement avec une participation financière de l'État forte dans le cadre d'une obligation de service public. Bien évidemment, selon le principe de la solidarité territoriale, il paraît impossible que nous ne répondions pas à cette sollicitation financière. Néanmoins, c'est aussi à l'État de prendre la mesure du soutien apporté par les collectivités locales dans un contexte financier contraint, qui plus est alors que dans le même temps, l'État se désengage des grands projets structurants, comme par exemple le contournement nord de Tarbes. Nous savons aujourd'hui exprimer notre soutien à ce projet de GPSO, à l'Etat de soutenir, sans réserve, des projets vitaux pour notre territoire.

**M. LE PRESIDENT** : Je m'interroge sur cette excellente intervention, dont une partie que vous avez appelée sur la forme est éminemment politique, mais je ne ferai pas de commentaire. Nous prenons acte de cette délibération. Mais je m'interroge pour savoir si c'est le Conseiller Communautaire, le Conseiller Régional, le Président de Pyrénia, ou si c'est au nom du groupe d'opposition, que cette intervention a été effectuée. Je m'interroge, mais je ne demande pas de réponse.

**M. BAUBAY** : Non, un élu qui défend son territoire, Président, tout simplement.

**M. LE PRESIDENT** : Donc, ce sont toutes tes réponses à mes questions. Qui souhaitent intervenir ensuite. Monsieur PEDEBOY. Evelyne RICART excusez-moi.

**MME RICART** : Oui, merci, je voudrais revenir sur 2 points. Le premier, c'est sur le côté financier, moi je suis tout à fait pour la solidarité d'un tel projet. Cependant, il y a quand même, j'ai regardé le plan de financement, il y a une chose dont on n'a pas parlé, c'est que dans le coût, il n'y ait pas intégré les frais financiers et de gestion qui sont mis en place par l'EPL. C'est-à-dire que ce sont des frais qui vont quand même courir, compte tenu de l'étalement sur 40 ans, sur une estimation de 10% supplémentaires du coût total, et ça, on n'en parle pas, mais 10% ce n'est pas rien. Mais ça c'est pour le côté financier. Je voudrais venir aussi sur le côté, pour rejoindre un petit peu Madame Rebecca CALLEY, sur le côté écologique. À l'heure où on nous parle de la loi climat et résilience, et je reviens sur ce qu'avait dit Monsieur BOUBEE, il va y avoir quand même énormément d'artificialisation des sols, des milliers d'hectares, ça on n'en parle pas trop, mais bon, moi j'en parle. Et après, je voudrais finir mon propos par le frêt. Moi ce que je souhaiterais quand même, c'est que ce projet améliore le frêt, parce que aujourd'hui, il ne faut pas se leurrer, on a énormément de trains sur les autoroutes, c'est quand même de la pollution, c'est du danger, des camions, j'ai des trains, autant pour moi il y a un lapsus révélateur, des camions, excusez-moi, il y a énormément de camions sur les autoroutes j'estime que c'est beaucoup de pollution et de danger, ça fait 20 ans que la LGV se développe en France, mais le frêt ferroviaire, lui, ne pèse pour l'instant que 9% contre 23% en Allemagne. Donc moi je souhaiterais quand même que ce projet fasse avancer ce frêt, merci. Excusez-moi pour les camions.

**M. LE PRESIDENT** : Ensuite, Cécile PREVOST. Et Hervé CHARLES. Allez-y.

**MME PREVOST** : Oui, merci, Monsieur le Président. J'interviens en tant que délégué au plan climat, le PCAET puisque nous avons tous, à l'échelle nationale, les mêmes préoccupations en matière de décarbonations de nos déplacements et d'adaptation à notre monde en transition, et il se trouve que le GPSO est une réponse de l'État qui a choisi un parcours qui évite le sud-ouest, quand on regarde dans l'échelle de la carte, et je ne parle pas seulement des lignes LGV. Alors, pour nous, bigourdan, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que nous aurons, quoi qu'il en coûte, à notre territoire, l'obligation de nous organiser pour pallier le manque de connexion de notre agglomération TLP, si nous voulons continuer à y faire des projets, à y vivre aussi tout simplement. Autrement dit, si nous nous contentons de ce projet, tel qu'il est rédigé, sur les prochaines décennies, nous aurons la responsabilité à l'échelle de nos territoires oubliés par le GPSO, de prendre en charge ces déplacements bas carbone et

économiquement accessible à tous. Donc dans ce cas, c'est vrai que le train n'est pas une option, mais c'est une vraie solution. On ne pourra pas s'en passer. Alors on choisit de ne rien demander, je ne pense pas qu'on choisit cette option-là de toute façon, mais en tout cas, c'est un peu l'option que choisit le déploiement du GPSO, ou de finalement de réserver le territoire sur lequel on habite, nous, je dirais même de Pau à Foix, en un espace de réserve d'espaces naturels et de loisirs pour les futures métropoles asphyxiées. Alors difficile que d'accepter que l'État nous considère uniquement comme une destination pour les vacances des Parisiens, on ne peut pas se contenter du train de nuit, dont nous avons célébré, à juste titre, le retour tant espéré dimanche dernier. Nous voulons un train pour tous qui permettra de se déplacer à bas carbone dans toutes les directions depuis nos Pyrénées, donc je vous propose d'ajouter à cet amendement, 4 choses qui ont été déjà dites pour la plupart, donc sous réserve que soit étudiée la création de trains de nuit, ça je n'en ai pas entendu parler dans les directions transversales. On peut imaginer Hendaye jusqu'à la frontière Italienne, et puis AURA, la région AURA allée jusqu'à Lyon, voir Genève. Cela permettrait de diversifier les destinations atteignables depuis l'agglomération, sous réserve aussi. Deuxième point, que soit étudié le cadencement, vous en avez parlé Monsieur le Président. Actuellement depuis avant-hier, le cadencement depuis Tarbes a bien évolué toutes les heures. En effet, Tarbes est reliée à Toulouse, ce n'est pas le cas de Lourdes, qui n'a pas été révisé. Donc on peut imaginer qu'au départ de Pau, Lourdes, Tarbes, Toulouse, on ait une fréquence accélérée pour l'instant, c'est l'heure, mais on peut avoir une vision un peu plus lointaine, et parler de demi-heure. Troisième point, je propose que soit étudié un programme de travaux, celui-là a déjà été dit. Je rappellerai simplement l'accident de 2014 qui a fait 40 blessés à Denguin, pour cause, la caténaire, qui était vieillissante. Et enfin une autre chose qui a été, qui a déjà été évoquée, la réserve, que soit étudiée la rénovation de la voie ferrée entre Mont-de-Marsan et Tarbes, et Tarbes-Bagnères-de-Bigorre. Voilà pour un train pour tous, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous pourrez nous donner votre texte avec les amendements que vous proposez.

**MME PREVOST** : Avec plaisir.

**M. LE PRÉSIDENT** : Parce qu'on y reviendra tout à l'heure. Ensuite, Monsieur CHARLES.

**M. CHARLES** : Merci Monsieur le Président. C'est en effet une question qui fait débat, on le voit dans cette Assemblée et puis on l'a vu aussi le 3 novembre, ça fait débat, et puis même au sein de notre groupe, puisque nous n'avons pas de position tranchée, ni unanime. Ceci-dit c'est un débat, me semble-t-il, qui aurait mérité plus de temps, avec aussi une implication citoyenne, qui sont les grands absents de ce débat. Nous voterons cette délibération, notamment parce que nous partageons les réserves, et mises à la fin de la délibération, à savoir, revoir le cadencement des trains sur le trajet Tarbes-Toulouse, mais aussi l'étude de la réouverture de la ligne entre Mont-de-Marsan et Tarbes. Nous militons d'ailleurs, depuis quelque temps, dans un collectif qui vise à demander la réouverture de la ligne Morcenx-Bagnères-de-Bigorre, notamment pour le fret ferroviaire, donc tout ça pourrait être imbriqué. Sur ces 2 points, nous considérons que nous pouvons engager de véritables discussions avec la région Occitanie. Au niveau du financement, nous continuons à penser, à dénoncer le fait que l'engagement de l'État, et de l'Europe n'est pas à la hauteur pour un tel projet. D'ailleurs, à ce titre, les élus communistes du Conseil Régional ont adressé un courrier à Monsieur CASTEX, Premier Ministre, pour lui demander de mettre en place une taxe bureau sur les métropoles toulousaine et bordelaise, comme cela avait été fait au moment de la construction de la ligne LGV Paris-Bordeaux, qui permettrait d'alléger, un peu plus, la note des collectivités territoriales. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Monsieur CAZAUBON. Je rappelle qu'on a fait une séance spéciale du Conseil Communautaire sur ce sujet, dont le débat entre nous, était ouvert,

largement. Alors certes, pas de débat citoyen, on verra le moment venu. Pour l'instant, on s'engage sur des principes, importants certes. Jean-Louis.

**M. CAZAUBON** : C'est pour cela que je serai très bref. Au niveau des principes, je m'étais exprimé l'autre jour, évidemment, je ne suis pas plus enclin de payer que les autres, vous le savez très bien. Comme je disais à Gilles CRASPAY, ma grand-mère elle disait, pour payer et mourir, on a toujours le temps et il me disait que son grand-père disait la même chose. Mais, par rapport à ça, on n'a pas tellement le choix, moi je ne vois pas comment peut-on rester à l'écart par rapport à ces enjeux. Alors certes, on n'est pas connecté, on le sait, on visse, ce n'est pas un enclavement, mais enfin on est mal placé de ce côté-là. Mais est-ce qu'on peut imaginer que ce quart sud-ouest resterait à l'écart d'une liaison rapide vers la capitale ? Moi, j'ai du mal à penser ça et je suis très amer envers les Bordelais, ceux qui s'opposent aujourd'hui, qui ont encaissé 300 millions d'euros de la part de la région Occitanie, et qu'aujourd'hui ne nous renvoie pas l'ascenseur. Celle-là, on l'a quand même un peu en travers, vous le comprenez très bien. Alors ensuite là, les amendements que vous avez mis, c'est sûr qu'il y a des choses qui se tiennent, la liaison rapide Tarbes-Toulouse, même s'il faut l'arrêter à Saint-Gaudens, et pas toutes les gares, si on avait un ou deux trains de ce type-là le matin pour relier ça, je pense que déjà ce serait un progrès. Et puis alors après sinon on va faire de l'Occitanie la Lozère, on ne peut pas dire non à un projet comme ça, mais comme je le dis. Par contre l'élément nouveau que je n'avais pas l'autre soir, pas peut-être qu'il était déjà sur la table, je pensais qu'on allait payer, si j'avais bien compris tous les 1 000 euros d'impôts, on paye 4 euros, c'est la taxe d'équipement de laquelle nous sommes exonérées. Alors l'autre jour est ce que ça y était ? Voilà donc alors j'avais bien compris.

**M. LE PRESIDENT** : On a quand même essayé de discuter avec beaucoup de partenaires et le dernier, François BAYROU. Merci Jean-Louis. Qui souhaite intervenir encore ? Non. Alors pour ceux qui ont proposé des amendements, je souhaite que nous puissions les rappeler. Mais avant, je voudrais préciser qu'il est hors de question de les inclure, dans les conditions. Tarbes-Bagnères, on y travaille dessus, la région est particulièrement active sur le sujet, et ça ne concerne que le frêt. Rien à voir pour le moment.

**M. CHARLES** : Je ne demandais pas ce que soit intégré Monsieur, je ne demandais pas ce que soit intégré.

**M. LE PRESIDENT** : Pas vous, mais Madame qui est intervenu auparavant. Donc, pour moi ça n'a rien à voir. Reste le problème qui n'est pas rien de l'OSP, Tarbes, Lourdes, Paris, engagement de l'État. Je ne vais pas trahir les secrets, mais avec François BAYROU, on en a parlé, disant quand même, ce serait peut-être pas mal qu'on réfléchisse à la réalisation d'un aéroport commun, Tarbes-Lourdes-Pau, Pau-Tarbes-Lourdes, avec 2 plateformes. Je lui ai dit bravo, ça fait 20 ans qu'on le demande. Pourquoi depuis 20 ans les Palois, n'ont pas répondu à nos sollicitations. On avait des émissaires sérieux, mandatés par Pyrénia, Jean GLAVANY avec le Maire de Lourdes à l'époque. On a abouti à rien du tout. Pourquoi ? Je vais vous dire pourquoi, parce que Pau avait 10 rotations par jour, et à un moment donné, il me dit, tu te rends compte, nous, on avait 10 rotations par jour et tout équilibré. Tu vas te poser la question suivante, lui dis-je, comment vous faites pour avoir 9 ou 10 rotations par jour équilibrées ? Alors que nous, on en a 4 avec des déficits de plusieurs millions d'euros ? Si il y a 10, 15 ans, quand vous aviez 10 rotations et nous aucune, le débat avait été engagé pour faire un aéroport commun avec 2 plateformes, il suffisait de dire on le fait, et on apporte 3 rotations au départ de Tarbes, sur nos 10. Là on aurait fait une plateforme commune avec 3 rotations qui partent de Tarbes, les 7 autres qui partent de Pau, ça aurait été réalisés depuis longtemps. Pourquoi avons-nous demandé une OSP au début ? Parce que nous n'avons plus de rotation à destination de Paris. On allait prendre l'avion à Pau. On développait la zone aéroportuaire avec l'installation d'entreprises, et notamment dans le domaine de l'industrie aéronautique, et que quelque part il y aurait un non-sens de vouloir faire venir des entreprises, et ne pas avoir de liaison avec la capitale. Je me souviens que nous sommes allés plaider, auprès de

Dominique BUSSEREAU, Ministre des Transports à l'époque, et je lui ai dit, il faut que tu nous aides. On n'a pas de liaison. Il faut que l'État nous accorde une obligation de service public. Et c'est ce qui a été fait, l'État nous a accordé une OSP en intervenant à hauteur de 75%, des déficits de la ligne. Là, ça avait du sens. Aujourd'hui, l'État la cofinance à hauteur de 400 000 euros sur un coût de plus de 2 millions et demi. Il faut qu'on soit cohérent. Alors après, je suis ouvert à tout amendement, qui vous paraîtrait pertinent. Il faut qu'on vote aujourd'hui. Je souhaite que ces amendements, on puisse les intégrer tout de suite, c'est pour ça que je vous ai demandé le texte. Je rappelle ce que nous avons proposé. On approuve le plan de financement, sous réserve que soit étudiée l'amélioration du cadencement de Toulouse à Tarbes. Est-ce qu'il faut inclure Lourdes ? Non mais là on est là pour discuter. Monsieur CLAVERIE.

**M. CLAVERIE** : Juste moi, je suis heureux que cette idée pénètre les esprits, que l'on améliore le temps de trajet entre la métropole de Toulouse qui gagne chaque année 10 000 habitants, ce alors qu'il y a des gens actifs qui pourraient vivre à Tarbes, ou à Lourdes et aller travailler 2 jours par semaine à Toulouse. Mais je pense que le cadencement, mais c'est surtout le temps de trajet, il y a 17 arrêts entre Toulouse et Tarbes, 17 arrêts, et la SNCF dit qu'elle peut créer des sillons avec des trains semi-directs.

**M. LE PRESIDENT** : C'est le cadencement, quand même les arrêts aussi.

**M. CLAVERIE** : D'accord ok, vu comme ça alors.

**M. LE PRESIDENT** : Si l'on veut améliorer le cadencement, on supprime des arrêts.

**M. CLAVERIE** : C'est l'objectif, les sillons le matin et le soir pour aller et venir de la métropole Toulousaine.

**M. LE PRESIDENT** : Oui, mais il s'agit d'une délibération sur la GPSO, on ne va pas rentrer dans les détails en disant, on veut supprimer l'arrêt de Tournay, de Capvern etc. Je veux bien, mais quand on dit qu'on veut améliorer les cadencements de Toulouse à Tarbes, Toulouse à Lourdes, ou Tarbes-Lourdes, ça parle de soi. Je pose la question qui se pose, est-ce qu'on intègre Lourdes ? Est-ce qu'on met Toulouse-Tarbes-Lourdes ? Oui, vous êtes d'accord, ou non ? Mais vas-y, si tu veux intervenir, vas-y.

**M. BOUBEE** : Merci Président. Alors moi je suis ravi que les relations soient normalisées entre Gérard TREMEGE et François BAYROU, c'est une très bonne nouvelle, et je suis au premier degré. Cela dit, j'avais souhaité que Michel PELIEU et Gérard TREMEGE se retrouvent pour évoquer cette délibération, parce que je ne voulais pas que les Conseillers Départementaux dont je suis, et je suis entouré, se déchirent les ischio-jambiers et les adducteurs, par souci de cohérence. Par l'intermédiaire d'Ambition Pyrénées, je vois Gilles CRASPAY qui en assure la présidence, ça serait bien aussi, que le Département sur ce sujet-là, qui est appelé à contribuer, et la communauté d'agglomération qui est appelée à contribuer sur le même territoire, les mêmes femmes, les mêmes hommes, les mêmes problèmes, on ait une délibération qui soit quand même relativement semblable. Alors moi je comprends François BAYROU, qui n'est pas le perdreau de l'année, d'avoir parlé de l'OSP, et que si jamais on ne l'évoquait pas, je veux dire, ça ne le gênerait pas trop. Alors certes, ce n'est que 400 000 et tu as rappelé à juste titre l'histoire, ce n'est que 400 000 euros par an, mais bon, est-ce qu'on va s'en passer ? Est-ce que quand même on n'indique pas que ce sujet-là, il est primordial pour le territoire ? À chaque Conseil d'Administration, ou Conseil Syndical de Pyrénia, on l'évoque, c'est une préoccupation forte. Donc moi je suis dubitatif très franchement et là je parle, comment dirais-je, de manière très transparente, je suis dubitatif sur le fait de ne pas parler de l'OSP sur cette délibération franchement, en tant que bigourdan et que communauté d'agglomération, voilà. Je vois Philippe BAUBAY qui lève le doigt, alors je ne sais pas, peut-être qu'il ne sera pas d'accord le Président de Pyrénia, je ne sais pas.

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur BAUBAY.

**M. BAUBAY** : Si, si, je suis tout à fait d'accord avec toi Yannick. Bien sûr qu'il faut parler de l'OSP, parce que nous sommes dans, vous le savez l'OSP arrive à terme le 31 mai prochain, nous sommes dans la négociation, donc nous avons une commission d'appel d'offres, donc pour le renouvellement de cette OSP. Il va y avoir également le plan Lourdes, je crois que ça fait partie du deuxième point. Si on veut redynamiser cette ville, il faut savoir que 80% des passagers vont à Lourdes, 80% des passagers de notre aéroport vont sur Lourdes. Donc moi dans le cadre de cette OSP, nous en avons discuté ce matin, donc nous avons la CAO, la deuxième CAO, il y avait le Président PELIEU, je lui ai dit que j'allais me rapprocher du Préfet, il faut que l'État s'engage plus fortement sur cette OSP, nous étions tombés, vous l'avez dit président à 400 000 euros, il va falloir que maintenant l'État s'engage plus fortement. Si on veut redresser notre département, si on veut redresser la ville de Lourdes qui est importante pour notre territoire, et notamment pour notre agglomération, il faut absolument que la participation de l'État sur cette OSP soit forte. Donc oui, je pense qu'il est nécessaire d'intégrer de notre délibération cette réflexion sur l'OSP que nous avons, et cette demande de l'État d'une participation forte.

**M. LE PRESIDENT** : Je voudrais rappeler que nous avons envoyé, à Michel PELIEU, le projet de notre délibération. Si je suis bien informé, vendredi dernier, le Département a délibéré. Je n'ai pas vu la délibération. Je souhaite que nous puissions voter ce soir. Thierry, puis Monsieur GRAVELEINE.

**M. LAVIT** : Monsieur le Président. Le Vice-Président BOUBEE a parlé effectivement de cette OSP, et en même temps veut l'inscrire. Moi je pense que quand le Vice-Président BOUBEE met en avant les nouvelles bonnes relations, peut-être le réveillon de Noël, peut-être pas plus, je ne sais pas entre François BAYROU et Gérard TREMEGE, on verra au moment des présidentielles. Mais pour l'instant, je pense que le Président TREMEGE a raison, il ne faut pas mélanger les 2 choses, pourquoi ? Parce que dans l'axe simple, parce qu'on va y venir après, l'axe simple du plan de relance du plan, pardon, Avenir Lourdes, excusez-moi, il y a justement toute une partie qui concerne les mobilités, et un accent fort qui est porté sur la desserte aérienne par l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées et l'OSP. Donc à mon avis, stratégiquement, je pense que le Président, on ne peut pas tout vouloir à la fois, c'est à dire si on favorise les relations entre le Président TREMEGE et le Président BAYROU, et tant mieux, c'est tant mieux, on ne peut pas en même temps mettre une petite incise à un début de relation qui pourrait amener à la réalisation d'accords, mais justement le plat à venir, Lourdes le met en exergue ça, il met en exergue vraiment l'évidence du travail sur l'OSP, donc pour moi ça fait doublon, après il y aura le vote évidemment Monsieur le Président, mais je pense que stratégiquement, moi je rejoins le Président TREMEGE, il ne faut pas rajouter à cela au moment où les discussions se réengagent, puisque vous le dites Monsieur BOUBEE, on peut pas dire oui aux relations, et puis après mettre un petit coup d'incise pour lui rappeler que dans le dos on le gratte fort, je ne sais pas, enfin il me semble.

**M. BAUBAY** : Président.

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur GRAVELEINE.

**M. GRAVELEINE** : Oui Président, merci de me donner la parole. Je voudrais simplement revenir sur du vocabulaire tout simple, c'est-à-dire cadencement, comme disait notre collègue. Le cadencement est différent du temps de parcours. Le cadencement est une façon d'exploiter un réseau de transport en commun, en organisant la circulation des trains de manière répétitive, tout au long de la journée. Le temps de parcours, il faut parler d'évolution de temps de parcours, d'amélioration, ce n'est pas la même chose pour moi.

**M. LE PRESIDENT** : Il ne faut pas dire amélioration du cadencement ?

**M. GRAVELEINE** : Amélioration du temps de parcours et cadencement, ce sont 2 choses différentes.

**M. LE PRESIDENT** : Bon, merci, je ne vois pas d'inconvénient.

**M. GRAVELEINE** : Je rappelle que je suis expert ferroviaire.

**M. LE PRESIDENT** : Oui, c'est pour ça que votre parole est importante. Amélioration du temps de parcours et du cadencement. Monsieur BAUBAY.

**M. BAUBAY** : Oui, juste pour répondre à Thierry LAVIT. Stratégiquement, il vaut mieux montrer que nous, les élus Haut-Pyrénéens, on fait front par rapport à cette demande, par rapport à cette délibération, et également le fait d'insérer la participation forte de l'État à l'OSP. Moi ça fait 27 ans que je suis dans le département, ça fait 27 ans que j'entends qu'il ne peut y avoir de vie dans ce département que si on a une collaboration forte et étroite avec Pau. On en est toujours au même stade. Vous l'aviez dit Président il y a 8 jours à Pyrénia, la dernière fois que vous aviez vu François BAYROU, c'était il y a 2 ans pour la signature de territoire d'industrie. Et là, il revient vers nous. Alors moi je préférerais, je préfère avoir une stratégie, on est tous groupés les Haut-Pyrénéens, sur notre territoire, plutôt qu'un hypothétique rapprochement avec Pau. Juste pour information, j'ai été interviewé par le quotidien Sud-Ouest sur l'OSP, et bien sûr également sur notre collaboration Pyrénia et le syndicat de l'aéroport de Pau, moi j'ai répondu très, très sereinement aux journalistes que nous étions prêts à débattre, il n'y avait aucun souci. Mon homologue Monsieur PATRIARCHE, lui, n'a pas daigné répondre à l'interview. Donc je me pose des questions quant au réel souhait de discussions. Après, je ne vais pas rentrer dans une cuisine interne, mais sachez que sur le territoire de Pau, l'aéroport, la compagnie Transavia va arriver sur ce territoire, avril-mai 2022, ils vont avoir des prix compétitifs, puisque vous le savez, vous n'avez qu'à regarder ne serait-ce qu'un Biarritz-Paris vous êtes à 33 euros ou 39 euros l'aller ou l'aller-retour. Donc c'est sûr que Pau est inquiet, Pau a une aviation d'affaires essentiellement, avec les usines qu'ils avaient sur le territoire, beaucoup de cadres se rendent sur Paris. C'est vrai que les façons de travailler ont changé. Avec le COVID, il y a beaucoup plus de visio, beaucoup moins de réunions sur Paris, des cadres se déplacent moins, donc oui ils sont inquiets, donc ils sont inquiets et ils se rapprochent de nous. Mais comme vous l'avez dit pendant de longues années, de longues décennies, on nous a bien ignorés.

**M. LE PRESIDENT** : L'idéal c'est qu'on soit en cohérence avec la délibération du Département. Je propose qu'on essaie de retrouver les éléments qui nous manquent et on revient sur cette délibération à la fin. Vous êtes d'accord ? On passe à la délibération numéro 2. Je vous ai lu tout à l'heure la délibération de Pau-Béarn-Pyrénées, je vais vous lire, celle du Département. Alors article premier, le Conseil Départemental décide de confirmer, dans le cadre du GPSO, l'engagement du Département en faveur de la réalisation de la ligne Sud-Ouest-Paris, comme nous. Deux, d'approuver le plan de financement relatif aux opérations constitutives de la première phase, déclaré d'utilité publique aux fins de création d'un EPL annexé à la présente délibération. Normalement, on doit approuver le financement global et pas par phase. Trois, d'approuver la participation du Département à la première étape ligne nouvelle Bordeaux Sud-Gironde-Toulouse et aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, etc., dont le montant s'élève à 3 millions 7. Là aussi, c'est un engagement uniquement sur la phase une. Et article 4, d'approuver la participation du Département à la seconde étape, ligne nouvelle Sud-Gironde-Dax, qui s'élève à 32 millions. Demandes à l'État, à la SNCF, à la Région, pour ce qui la concerne la Région, de veiller au maintien et à l'amélioration de la qualité de la desserte ferroviaire, de Lourdes et de Tarbes, notamment pour ce qui concerne les liaisons avec Toulouse, que ce soit en termes de fréquence, de fiabilité, de correspondance et de cadencement Monsieur GRAVELEINE, et ensuite demande le maintien d'une ligne aérienne

entre Tarbes et Paris qui se justifie pleinement avec une participation financière de l'État dans le cadre d'une OSP. Deux choses différentes. Il y a la délibération avec les décisions qui correspondent quasiment aux nôtres sous une rédaction différente, et ensuite, il y a une demande qui est ajoutée comme un vœu. Dans la délibération on a mis l'amélioration du temps de parcours et du cadencement de Toulouse-Tarbes-Lourdes. On le laisse, vous êtes d'accord ? Deux, l'étude de la rénovation de la voie ferrée entre Mont-de-Marsan et Tarbes-Lourdes. Trois, un programme de travaux visant à accroître la vitesse sur la ligne Dax-Pau-Lourdes-Tarbes. Alors quels sont les amendements que vous avez proposés Madame ?

**MME PREVOST** : Monsieur REVILLER, vous les avez reçus ? Ok.

**M. LE PRESIDENT** : Alors, sous réserve que soit étudiée la création de trains de nuit pour relier Hendaye, Pau, Lourdes, Tarbes aux régions Sud-Paca et Auvergne-Rhône-Alpes.

**MME PREVOST** : Lignes transversales.

**M. LE PRESIDENT** : Cela permettra de diversifier les destinations atteignables depuis l'agglomération TLP.

**MME PREVOST** : Ce sont 2 lignes transversales qui existaient jusqu'en 2013.

**M. LE PRESIDENT** : Parlez bien dans le micro, je vous prie.

**MME PREVOST** : Oui, ce sont 2 lignes transversales qui existaient jusqu'en 2013, qui seraient faciles de réouvrir. Deux liaisons transversales qui permettraient d'ouvrir sur les frontières.

**M. LE PRESIDENT** : C'étaient des trains de nuit qui existaient en 2013, ils ont été supprimés comme tous les autres.

**MME PREVOST** : Oui.

**M. LE PRESIDENT** : Et au moment où on vient d'inaugurer, avec le Maire de Lourdes, le nouveau train de nuit Paris-Tarbes-Lourdes, je trouverais assez malencontreux de charger la barque en demandant que soient réinstallés les trains de nuit qui existaient en 2013.

**MME PREVOST** : C'est une étude qui est demandée. C'est une étude, c'est juste étudier la possibilité.

**M. LE PRESIDENT** : Je ne suis pas d'accord, je suis désolé.

**MME PREVOST** : Ok.

**M. LE PRESIDENT** : Ensuite, je suis désolé pour l'instant, c'est non, mais on va trancher.

**M. LAVIT** : Oui, la proposition de Madame PREVOST, c'est une excellente proposition. Mais il me semble qu'on va charger la délibération alors que peut-être, ces propositions devraient être intégrées au Plan Avenir Lourdes, puisque la mobilité qui est le dernier axe qui est très fort puisque ça concerne Lourdes à priori, puisque c'est dans l'appellation et peut-être pour aérer la délibération, les bagnérais vont dire le frêt sur Bagnères. Enfin, peut-être qu'il faut rester centré. Moi la question centrale, ce n'est pas celle-là, c'est OSP ou pas OSP.

**M. LE PRESIDENT** : On a mis différemment, mais ça rejoint un peu ce que vous proposez Madame, notamment quand vous dites sous réserve que soit étudié un programme de travaux pour la ligne existante Bordeaux-Dax-Pau-Tarbes visant à régénérer la caténaire, et la signalisation, etc., rénovation de la voie ferrée. Ensuite que soit étudiée l'étude de rénovation

de la voie ferrée entre Mont-de-Marsan et Tarbes, on le demande, donc reste le premier point avec les trains de nuit qui ont été supprimée en 2013.

**M. LAVIT** : La ligne que propose, Président, Monsieur BEAUQUESTE, Irun-Vintimille qui est une ligne essentielle, elle peut être mise à l'amendement sur le PAL, mais ne pas être intégrée, c'est dichotomique. Enfin, c'est lié, mais pas, enfin à mon avis, pas là, sur le PAL oui, mais sur cette délibération, non, je suis d'accord avec vous. Il faut le mettre.

**M. LE PRESIDENT** : Reste le problème de l'OSP. Est-ce que pour tout le reste, on est quasiment en phase avec le Département, au niveau de la délibération ? Le Département a ajouté à la fin, « et nous demandons de veiller au maintien de l'amélioration de la qualité de la desserte Lourdes-Tarbes ». Nous, on l'a mis dans les réserves. Et alors reste le maintien d'une liaison aérienne entre Tarbes et Paris, qui se justifie pleinement avec l'OSP. Comment le formule-t-on, si on veut le mettre comme le Département alors que le Département, lui-même, ne l'a pas mis dans ses décisions ?

**M. BAUBAY** : Président, on peut utiliser la même forme, on met, demande, voilà, et on appuie fortement une aide financière. Voilà tout simplement.

**M. LE PRESIDENT** : Je suis d'accord. Je suis d'accord pour que, à la fin de notre délibération, on ajoute : La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, demande également le maintien. Vous êtes d'accord ?

**M. BAUBAY** : Oui Président.

**M. LE PRESIDENT** : Mais on fait une demande, ce n'est pas dans les décisions.

**MME CALEY** : Pardon.

**M. LE PRESIDENT** : Madame CALEY.

**MME CALEY** : Pardon, oui, on ne parle pas de temporalité, on ne parle pas de délai, on ne met pas, on ne met pas un élément, parce que sinon il va être urgent, il va être urgent d'attendre.

**M. LE PRESIDENT** : Délai entre quoi et quoi ?

**MME CALEY** : Dans la réalisation de ce que vous êtes en train de décrire, de tous les travaux nécessaires dans une ligne du quotidien, voilà si on est dans un phasage aussi tardif.

**M. LE PRESIDENT** : Ce n'est pas de notre compétence. Aujourd'hui, on nous demande si on est d'accord sur le principe du financement, point final. On ne demande pas notre avis sur le phasage, etc., et encore on demande quand même des améliorations sur le temps de parcours, le cadencement, la rénovation des voies ferrées, les travaux sur Dax, Pau, Tarbes, Lourdes, etc. C'est dans nos décisions. Est-ce que vous êtes d'accord ? On ne va pas passer la nuit-là. Monsieur BARROQUERE.

**M. BARROQUERE-THEIL** : Non, non Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'y passer la nuit, nous non plus, mais ça fait quand même plus d'une heure et demie qu'on y est, c'est le temps qu'il faut pour aller à Toulouse depuis Tarbes. Mais simplement, je voulais dire qu'on débat, et c'est la deuxième fois qu'on débat là-dessus, on y passe du temps, il le faut, c'est important, mais je m'aperçois qu'il y a 3 collectivités importantes qui ne veulent pas participer au financement, il manque 621 millions d'euros. Comment on envisage l'avenir ? Comment on envisage cette ligne avec cette problématique ?

**M. LE PRESIDENT** : Ce n'est pas à nous de régler ce problème. Je l'ai évoqué en disant qu'il y avait des collectivités, et notamment certaines qui sont concernées en direct, qui avaient décidé de ne pas prendre part au financement. La suite des opérations, j'ai évoqué tout à l'heure l'éventualité, c'est que, s'il n'y a pas unanimité, peut-être que tout le plan peut s'effondrer. Nous devons nous prononcer sur des principes. Ces principes, on les a assortis de réserves. Je les rappelle : amélioration du temps de parcours et du cadencement de Toulouse à Tarbes-Lourdes, étude de la rénovation de la voie ferrée entre Mont-de-Marsan et Tarbes-Lourdes. Un programme de travaux visant à accroître la vitesse sur la ligne Dax-Pau-Lourdes-Tarbes. Ensuite si on décide de voter la délibération, telle que je viens de l'évoquer, on peut ajouter, le Conseil Communautaire à l'unanimité, si c'est le cas, demande également, et on formule la même demande que le Département, telle qu'elle a été formulée par le Département sur l'OSP. Je me permets de vous dire, que ces demandes ainsi formulées, ne sont que des vœux pieux. Ne rêvons pas. Qui, Madame LABARTHE, je ne vois pas là-bas.

**MME LABARTHE** : Donc moi je suis d'accord avec toutes les réserves que vous avez mises, mais je ne suis pas du tout d'accord avec le projet de la LGV. Donc je ne pourrai pas voter pour. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Donc je vous propose, étant arrivé maintenant à Toulouse, comme l'a dit Érick BARROUQUERE, que nous nous prononcions sur la proposition que je viens de vous faire. Quels sont ceux qui désirent voter contre cette délibération vous le manifester en levant la main ? Quels sont ceux qui désirent s'abstenir ? C'est bon ? Proposition adoptée, merci beaucoup.

Proposition adoptée à la majorité avec 96 voix pour, 3 voix contre et 16 abstentions.

## **DELIBERATION N° 2**

### **PLAN AVENIR LOURDES**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur le Maire de Lourdes.

**M. LAVIT** : Bien, je pense que nous arrivons au terme d'un processus qui avait démarré le 6 juillet 2020, à l'issue du comité interministériel du 14 mai 2020, tous les contributeurs étaient là pour amorcer ce plan de relance d'abord, qui a vu 140 millions d'euros versés sur la ville de Lourdes, par un comité des financeurs où l'agglomération aussi est bien présente. Donc suite à ce Plan Avenir Lourdes, le chef de l'État est venu à Lourdes le 16 juillet et lors de sa visite, je lui ai demandé personnellement de l'aide, parce que moi je n'ai pas honte de le dire, Lourdes a touché le fond, et quand je dis qu'on a touché le fond, certes l'économie locale et touristique a touché le fond, mais aussi la collectivité, parce qu'on en parle jamais, mais la collectivité Ville de Lourdes a été très affectée puisque nous avons perdu 1 millions 6 d'euros net. L'État a compensé à hauteur de 2 millions 5 sur des pertes de 4 millions 4. Donc suite à cela, j'ai demandé personnellement au chef de l'État de l'aide. Après une réflexion courte de quelques minutes, il a dit, je vais vous aider et donc suite à ça, le Préfet est revenu vers nous et nous avons lancé un travail de 3 mois et demi, auquel évidemment ont contribué, voyez le comité des financeurs est là, l'Etat, la Région, le Département, l'Agglomération et la Ville de Lourdes au milieu, et je vous remercie Monsieur le Président de vos propos sincères d'accompagnement, parce que moi je n'ai pas honte de le dire nous avons touché le fond. Donc grâce à ce plan, d'abord de relance, nous avons fait qu'il y ait une perfusion sur la ville de Lourdes, ce qu'on appelle aussi le quoi qu'il en coûte à l'échelon national, mais avec une bienveillance très particulière, et derrière donc s'en est suivi ce plan que j'ai baptisé moi, Plan Avenir Lourdes, le PAL, pour que ce soit plus facile à intégrer, qui court sur 10 ans et je tiens

à préciser que ce sont à peu près 100 millions d'euros sur la ville de Lourdes, mais pas 100 millions d'euros donnés à la ville de Lourdes, ce sont des projets qui ont été montés, avec un grand cahier des charges, et surtout un comité des financeurs, où chaque financeur a sa part de décision, et je vous remercie Monsieur le Président, d'avoir délibérément dit oui pour nous aider à sortir la tête de l'eau, mais pour les années à venir, et réformer, requalifier, rendre attractif de nouveau cette ville qui a beaucoup souffert, voilà donc je vous remercie. On pourrait peut-être rajouter, mais on le fera parce qu'il n'est pas encore signé, il devrait être signé la semaine avec vous Monsieur le Président, mais pour des raisons de calendrier, il sera signé en début d'année, donc on pourrait peut-être rajouter dans le volet, le dernier volet sur les mobilités, la ligne qui est très importante, parce que c'est tous les flux pèlerins d'Italie, à ce moment-là, Madame PREVOST, je vais faire remonter à Monsieur le Préfet qu'on puisse rentrer cette modification, cet amendement comme vous le souhaitez. Voilà donc, merci à vous tous et je vous demande, chers collègues, de contribuer, je pense que de tout cœur vous le serez, à ce que cette ville de Lourdes sur 10 ans, quels que soient les acteurs politiques qui prendront en main ce projet, qu'on puisse voir un avenir rayonnant sur cette ville qui doit jamais être une destination oubliée, et pourtant nous avons vraiment touché le fond. Alors je vous remercie par avance, en espérant que ce soit un beau cadeau de Noël pour la ville de Lourdes, mais aussi pour son territoire, parce que ce n'est pas que la ville de Lourdes, quand Lourdes respire mal, parfois le territoire s'enrhume. Alors je vous remercie Monsieur le Président, une dernière fois, et j'espère que vous voterez favorablement, ce Plan Avenir Lourdes, qui va courir sur au moins 10 ans, avec 30 actions prioritaires sur les 4 ans, mais vous êtes déjà un des premiers à avoir agi puisque vous avez cité bon nombre d'interventions de l'agglomération, et nous sommes déjà en route vers de belles structures. Merci beaucoup.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le Maire de Lourdes. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Je soumetts cette délibération à votre approbation. Ce serait sympa qu'elle soit votée à l'unanimité. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contres ? Elle est votée à l'unanimité. Bravo Monsieur le Maire de Lourdes.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 3**

#### **CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE AUAT ET LA CATLP**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 4**

#### **DEFINITION DES MODALITES DE COLLABORATION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LES COMMUNES MEMBRES DANS LE CADRE DES PROCEDURES D'ELABORATION ET D'EVOLUTION DES PLU ET PLUI INFRA-COMMUNAUTAIRES**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 5**

## **ADOPTION DU PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE AVANT TRANSMISSION AUX COMMUNES**

Lecture de la délibération

**M. BOUBEE** : Je veux souligner, Monsieur le Président, mes chers collègues, la qualité du travail, je crois pouvoir le dire en toute modestie, des membres de cette commission. Nous étions assez peu nombreux, nous étions 6. Nous avons eu un vrai débat long sur ce sujet-là, et je veux remercier en particulier Madame ASSOURE, qui a fourni un travail extrêmement intéressant et pertinent, adressé d'ailleurs à l'ensemble des Conseillers Communautaires, travail utile pour l'égalité représentation des femmes et des hommes, donc, au sein de nos instances. On a eu un débat vraiment en plus contradictoire ; c'était extrêmement sympa et très productif. Une fois dit ceci, et après avoir rendu un juste hommage aux collègues qui m'accompagnent dans cette commission, il nous est proposé en effet de saisir les conseils municipaux qui auront 2 mois pour émettre un avis à compter de la transmission de ce document. J'en ai terminé Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur, mais je m'adresse aussi au Président de cette commission, c'est un travail important. Vous avez précisé que vous n'étiez pas nombreux, mais je sais que la qualité des réflexions qui ont été menées et du travail accompli, car ce travail, est indispensable, il est nécessaire. Donc je voudrais vous remercier ainsi que toute l'équipe qui a travaillé à vos côtés. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Madame ASSOURE.

**MME ASSOURE** : Pas une question, mais des remerciements, Messieurs les Présidents et chers collègues. Tout d'abord, Messieurs les Présidents et les membres de la Commission, je tiens à vous remercier particulièrement pour votre écoute bienveillante, et votre ouverture d'esprit, il s'avère très appréciable de pouvoir être ainsi respectée en tant qu'élue à part entière. Ensuite, je vous félicite d'engager notre Communauté d'Agglomération dans la voie du progrès, à l'image de la Communauté d'Agglomération qui, en 2017, a adhéré à la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Et enfin, notre Communauté d'Agglomération démontre ainsi son attachement à favoriser l'égalité représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions, et je tenais à vous en remercier de tout cœur.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup, merci bien de ces précisions et cette remarque. Ces remarques sont importantes Y a-t-il d'autres interventions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Bravo, Monsieur BOUBEE et Madame ASSOURE.

## **DELIBERATION N° 6**

### **DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE MOBILITE DOUCE SUR LA PARTIE RELIANT LA ZONE D'ACTIVITE ET L'AEROPORT**

**M. LE PRESIDENT** : Jean-Claude alors ?

**M. BEAUQUESTE** : Oui, oui, j'allumé.

**M. LE PRESIDENT** : Je croyais que tu dormais.

**M. BEAUQUESTE** : Non, non, pas encore, ce n'est pas l'heure, Monsieur le Président.

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Jean-Claude, merci. Il est évident que cette portion de travaux de mobilité douce s'inscrit dans la suite logique des grands travaux qui sont en train de se réaliser sur l'axe Nord-Sud, qui nous relie au siège de notre agglomération et à l'aéroport. Il s'agit de travaux importants, plus de 800 000 euros si ma mémoire est bonne, et l'ensemble sera particulièrement attractif.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. BEAUQUESTE** : Est-ce que je peux rajouter quelque chose ?

**M. LE PRESIDENT** : Oui Jean-Claude.

**M. BEAUQUESTE** : Oui, en plus ces travaux vont sécuriser la zone des gens qui travaillent dans les autres bâtiments qui vont à la SOCATA, qui avait des gros soucis de sécurité quand ils partaient à pied sur la SOCATA, soit pour aller déjeuner, ou soit pour tout simplement aller dans des réunions, qui souvent en traversant la route, où en étant au ras en marchant sur la rue puisqu'ils étaient sinon dans l'herbe, chaque fois étaient menacés de se faire faucher par les voitures ou par les camions, voilà une précision.

**M. LE PRESIDENT** : Fabrice.

**M. SAYOUS** : Juste pour rebondir, j'ai des personnes qui vont sur la zone et qui sont handicapées en fauteuil roulant, qui m'ont chargé de vous remercier de faire ces travaux parce que c'était une difficulté pour eux.

**M. LE PRESIDENT** : J'espère qu'elles nous remercieront quand les travaux seront terminés, parce que pour l'instant, c'est vraiment impraticable. Merci beaucoup.

## **DELIBERATION N° 7**

### **CONCESSION DE SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE BORDERES SUR L'ECHEZ- AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Qu'est ce qui se passe ? Parlez dans le micro, s'il vous plaît, Madame ?

**MME LOUBRADOU** : Je demande au rapporteur s'il serait possible de ne pas lire ces délibérations dans le texte. Nous les avons reçues, nous les avons lues ou pas. Vous pourriez en faire une présentation synthétique qui nous permettrait, d'abord d'avoir une écoute plus attentive, et ensuite de ne pas penser, ou espérer rester ici jusqu'à 11h du soir, au vu de l'ordre du jour. Je pense que vous avez des synthèses qui vous sont proposées, je vous remercie de les utiliser.

**M. LE PRESIDENT** : Bien, je pense que tout le monde ne peut qu'approuver ce message. Je précise que les services proposent des synthèses aux rapporteurs. Tout à l'heure, quand le Président de la commission des finances présentera le budget, je ne lui demanderai pas d'être trop synthétique, mais vous verrez que ça va se passer assez bien. Voilà, Gérard, si tu peux faire encore plus synthétique ce serait bien

**M. CLAVE :** Oui, je vais essayer. Je vais essayer parce que c'étaient les avenants, donc je vais arriver à l'avenant.

**M. LE PRESIDENT :** Ça me rappelle une phrase de Sacha Guitry. Sacha Guitry disait « à quoi sert de lire ce qu'il y a dans les livres puisque ça y est ? » Alors évidemment, on pourrait dire à quoi ça sert de lire des délibérations puisqu'elles sont écrites déjà, et donc on pourrait dire, chers collègues, est-ce que vous êtes d'accord pour approuver les délibérations numéro une à 27 ? Il faut qu'il y ait un minimum de présentation et de discussions, d'échanges.

**M. CLAVE :** Je ne sais pas. Ça serait fini de toute façon.

**M. LE PRESIDENT :** Qu'est-ce qu'il dit ?

**M. CLAVE :** Que ça serait fini. Mais oui, ça serait fini. Bon je continue. Sinon, si vous voulez, moi je vous donne les délibs.

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le rapporteur, vous pouvez continuer

**M. CLAVE :** Très bien. Merci Monsieur le Président.

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT :** Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions pour approfondir le sujet maintenant ? Madame la Présidente ?

**M. CLAVE :** Si vous n'avez pas bien entendu, on va monter le son.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 8**

##### **CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2**

**M. CLAVE :** Merci Monsieur le Président. On monte le son, mais oui, on va le monter.

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT :** Après, point suivant Monsieur CLAVE, c'est le dernier.

**M. CLAVE :** Attendez, je bois un coup. Je vous rassure, c'est que de l'eau.

#### **DELIBERATION N° 9**

##### **CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'AUREILHAN, BARBAZAN-DEBAT, SEMEAC ET SOUES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°3**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Je n'ai pas bien entendu, là. Vous ne pouvez pas recommencer s'il vous plaît votre délibération.

**M. CLAVE** : Si vous voulez, maintenant que je suis chaud, on peut y aller. Je vous remercie quand même de votre attention.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 10**

### **DM N°3 BA AMENAGEMENT DE ZONES PYRENE AEROPOLE**

**M. FEGNE** : Celle-là va être rapide.

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Bravo.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Point suivant Monsieur FEGNE.

## **DELIBERATION N° 11**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL (BP) 2022**

**M. FEGNE** : Voilà, il va falloir résumer 180 pages.

Présentation Power Point

**M. FEGNE** : Je vous fais grâce de la lecture de la délibération. Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le Président de la commission des finances, c'était très intéressant, c'était bien et en plus il y avait des images. Est-ce que vous avez des questions à poser à Denis ? Qui veut intervenir sur le budget ? Monsieur CHARLES.

**M. CHARLES** : Merci Monsieur le Président. Notre groupe s'abstiendra sur le vote de ce budget primitif du budget principal. C'est un budget qui est techniquement bien fait, bien évidemment, nous saluons le travail des services pour produire un tel document dans une période d'incertitude comme nous l'avons maintenant. Ce budget ressemble au budget des années précédentes. Pour notre part, nous pensons que la crise sanitaire, sociale, économique et écologique que nous traversons, aurait nécessité qu'apparaissent d'autres priorités, en prenant exemple sur le diaporama qu'on vient de voir, par exemple sur le fonds d'aide aux communes ou le PCAET qui pourrait être abondé de façon plus conséquente. Quelques points, rapidement sur le budget transport par exemple, nous considérons qu'en remarquant qu'il est excédentaire chaque année, qu'on pourrait, ça pourrait permettre de faire plus de place à des pans de gratuité, pour enfin déboucher à terme sur une véritable étude sur cette gratuité globale des transports publics au sein de l'Agglo. Nous voyons aussi à la lecture des documents, réapparaître au titre d'études, certains projets qui étaient en pause, comme Universciel, alors on a rien contre particulièrement ce projet, mais encore une fois, dans le contexte actuel, nous nous demandons si un tel investissement, qui était me semble-t-il évalué aux alentours de 15 millions d'euros, doit toujours faire partie des priorités de

l'agglomération. Au niveau de l'eau et de l'assainissement, nous comprenons que la mise en place de cette nouvelle compétence au sein de l'agglomération soit compliquée, et demande du temps, pour notre part, nous gardons notre objectif d'aller vers une régie publique sur l'agglomération qui nous permettrait efficacement, d'agir efficacement, notamment sur les tarifications. Nous pensons aussi que notre collectivité doit être exemplaire sur la défense des services publics en général, et celui de l'agglomération en particulier. L'intersyndicale des agents enfin, un certain nombre de propositions quant à la réforme du temps de travail au sein de la collectivité, il nous semble qu'une reprise des discussions autour de ces propositions, permettrait de sortir par le haut de cette situation de conflit. Enfin, et peut être par exemple dans le cadre du pacte de gouvernance, il nous semble que même si elles ne font pas partie de nos compétences, les questions de santé devraient être débattues au sein de notre Assemblée. Il y a une lettre ouverte aux décideurs qui a été publiée aujourd'hui par un syndicat hospitalier, pour nous alerter sur la situation dramatique des hôpitaux dans notre agglomération. C'est une préoccupation principale de nos concitoyens, et la structure même de la santé publique dans notre agglomération risque d'être largement modifiée ces prochaines années, avec des conséquences que nous craignons néfastes dans notre territoire et au-delà. Donc il nous semblerait important de pouvoir débattre de ces questions-là. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur CHARLES pour votre déclaration. Qui souhaite intervenir ? Pas d'autres ? Denis, tu veux répondre à Monsieur CHARLES, où on prend acte de son message qui est pavé de bonnes intentions ?

**M. FEGNE** : Non, je n'ai pas de commentaire à faire. On peut passer au budget annexe si vous voulez.

**M. LE PRESIDENT** : Madame LOUBRADOU, vous voulez dire quelque chose ?

**MME LOUBRADOU** : Oui. Concernant la partie investissement, j'ai noté 54% d'investissements réalisés, ça qui reste relativement faible, et j'espère que nous pourrons aller plus vite car nous ne manquons ni de projets ni de besoin. Je voulais, Monsieur le Président, intervenir au sujet des équipements sportifs. Je n'ai pas retenu le montant des investissements qui étaient prévus notamment pour les piscines, mais je suis contente de savoir qu'elles seront prises en compte, parce que nos piscines sont dans un état technique assez déplorable. Moi, j'en suis une utilisatrice, et je ne suis pas la seule, donc je pense que d'autres me rejoindront là-dessus. Vous n'avez pas pu inaugurer l'usine des sports, mais ça n'est que partie remise, Si on se dit que ça c'est un équipement structurant pour notre agglomération, il serait certainement bon dans une visée prospective, de faire le diagnostic de nos équipements sportifs, de leur état, de leur utilisation, de leur emplacement, parce que je crois que c'est un besoin aussi pour dynamiser notre territoire. Quand je parle de dynamiser notre territoire, bien sûr, je ne me limite pas qu'aux questions économiques, je pense aussi à la façon dont les gens peuvent vivre et profiter de ce territoire, il n'y a pas que l'emploi, il y a aussi d'autres thématiques. Nos collègues ont parlé des transports, je suis aussi très attachée à tout ce qui participe à la qualité de vie. Accéder à certains équipements sportifs ou culturels permet aussi de compenser les fragilités dans d'autres aspects de sa vie, si on est handicapé, si on est âgé, si on est sans travail. Aussi, ce que je vous demanderai, Monsieur le Président, c'est que la commission des équipements sportifs puisse réellement dresser un état des lieux de nos équipements, et puis qu'on les regarde. Je crois qu'il y a eu des audits déjà menés. En tout cas, je sais qu'il y en a eu un sur les piscines, mais je pense que l'idée de relancer un schéma des équipements sportifs de la Communauté d'Agglomération nous permettrait de prendre en compte les besoins de la population dans les bassins de vie. Pour résumer, il me semble qu'on ne peut pas résumer la question des équipements sportifs, aux seuls grands bâtiments où équipements existant sur Tarbes, même s'ils drainent effectivement une grande partie de la population. Je pense qu'on pourrait bâtir un programme pluriannuel d'investissement qui aurait une réelle utilité. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Denis, je ne sais pas si tu veux répondre. Je vais vous dire, Madame la Présidente, que je ne suis pas hostile, à ce que nous réfléchissions à l'élaboration de nouveaux schémas d'équipements sportifs de l'agglomération. Celui qui a été effectué, je l'ai managé, je sais exactement de quoi il s'agit. Il est vrai que depuis, l'agglomération a évolué, le territoire, le périmètre s'est élargi, il y a davantage de communes. Il y a des communes qui ont procédé à des investissements directs dans le domaine des équipements sportifs. Le problème, c'est que nous n'avons pas la compétence sur la gestion de tous les équipements sportifs. A l'époque, sur les équipements importants, dont le déficit avait été signalé, il y avait surtout des plaines de grands jeux, des terrains de foot, des terrains de rugby, et je ne suis pas hostile à ce que l'on engage de nouveau une réflexion sur ce sujet. On va voir comment nous allons l'engager dans les mois qui viennent. Le temps est venu en effet de retravailler ce sujet. Denis.

**M. FEGNE** : Oui tout à fait. Juste pour compléter ce que vous dites. Nous avons effectivement dissocié les équipements d'intérêts strictement communaux, supra-communaux, entre 2 ou 3 communes et d'intérêt communautaire, et ça je pense qu'effectivement, vous avez raison, il faut le revoir. D'abord parce qu'on l'a fait à l'époque du Grand Tarbes, on est vraiment dans une autre structure. Ensuite juste une précision sur les piscines parce que tu n'avais pas entendu peut être le montant, c'est 2 419 000 euros cette année d'investissement sur les piscines, 25000 pour Michel Rauner, je le redis, 2 millions pour la réfection du bassin de de Paul Boyrie, 280000 sur la piscine tournesol et 35000 sur le complexe aquatique de Lourdes.

**M. LE PRESIDENT** : Je me permets de préciser que des investissements ont été réalisés en 2021, y compris sur la piscine Michel Rauner, justement pour qu'elle puisse accueillir, dans de meilleures conditions les sportifs qui fréquentent nos piscines, compte tenu du fait qu'il y avait des travaux importants sur Paul Boyrie et sur les autres. Michel Rauner a été sérieusement améliorée, je le dis sous le contrôle du Maire de Séméac, parce que je m'étais rendu avec lui sur place, pour procéder à l'état des lieux, et les travaux qui ont été faits nous permettent aujourd'hui d'allonger la vie de cet équipement. Qui, quand même à moyen terme, sera vraisemblablement condamné. Il faut le dire.

**MME LOUBRADOU** : Justement cette piscine, moi on m'a signalé qu'il y avait des difficultés de chauffage très importantes qui rendaient inutilisable le bassin extérieur. Je pense que la situation n'est pas aussi favorable que cela, le centre nautique de Paul Boyrie est fermé depuis le 25 octobre, rien n'a démarré. Alors que ce sont aussi des équipements structurants pour nos jeunes qui vont dans les collèges, il n'y a pas que les clubs qui s'entraînent, il y a aussi le reste de la population scolaire qui est important. J'attire juste l'attention de notre collectivité ce soir, sur l'importance que ce qui a été programmé soit réalisé rapidement, et sur une réflexion pour, comme je l'ai déjà dit, qu'on structure une offre à l'échelle de notre territoire. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : On peut difficilement nous reprocher, de voir nos taux d'investissements au niveau que vous avez évoqué. Bien évidemment, on aimerait que ça aille plus vite. La crise sanitaire n'a pas arrangé les choses et a retardé beaucoup de projets, notamment sur Paul Boyrie. Ceci étant, les sujets que vous évoquez sont en cours d'évaluation, les travaux doivent être réalisés très prochainement. Denis, tu veux ajouter quelque chose ?

**M. FEGNE** : Pas sur les piscines non, c'était juste si c'est terminé sur le budget principal, je présente les principaux investissements des budgets annexes

**M. LE PRESIDENT** : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le budget principal ? Monsieur BAKLOUTI.

**M. BAKLOUTI** : Oui, merci Monsieur le Président. Moi c'est juste une question de méthode parce que je suis nouvel élu, et il y a des choses dont l'historique m'échappe un petit peu, et donc j'aimerais bien que sur les projets structurants importants, on ait une fiche de suivi, pour

qu'on sache où on en est, ce qui a été fait sur les projets, les 6 projets importants, l'usine des sports, le Pic du Jer, la Médiathèque, Universciel, enfin toutes choses qui ont été engagées il y a pas mal de temps. Moi, je serai demandeur en termes de méthodes, d'une fiche de suivi pour qu'on sache où on en est, et de façon à ce qu'on puisse se recalculer, parce que, comme vous l'avez dit fort justement, un projet comme Universciel, le contexte général fait qu'il va évoluer, donc ce serait important de disposer d'un historique qu'on pourrait suivre dans un groupe de suivi pour partager l'information. Voilà, merci Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Remarque pertinente. Je précise quand même, que page 145 des documents qui vous ont été communiqués, il y a le suivi de tous les projets importants, en autorisations de programme et crédits de paiement.

**M. BAKLOUTI** : Oui budgétaire.

**M. LE PRESIDENT** : Pardon.

**M. BAKLOUTI** : Je dis suivi budgétaire, oui bien sûr ça c'est totalement transparent. Je parle de suivi du projet globalement, où est ce qu'on en est enfin, et par rapport, par exemple, aux évolutions sur la clientèle, les marchés. Enfin, je ne sais pas.

**M. LE PRESIDENT** : Ecoutez, vous savez que nous avons un séminaire dans quelques jours, et dans l'ordre du jour du séminaire, il y a justement les questions que vous évoquez, et notamment Universciel. On parlera de tout ça. Ensuite sur le plan technique, il est difficile de demander à nos services techniques de faire un compte-rendu régulier de l'avancement des travaux. Je peux vous dire, c'est qu'à cause de la crise sanitaire, et j'ai fulminé, vous pouvez demander à Monsieur REVILLER. On a été énormément retardé et je présume que dans l'ensemble des communes, c'est la même chose, peut-être pas à Odos, mais partout. A Tarbes, on a aussi un retard important, et des problèmes de matériaux, etc. On en parlera au séminaire, la semaine prochaine, et vous verrez que les choses vont aller dans le sens que vous souhaitez améliorer. Y a-t-il d'autres interventions ? Je soumetts à votre approbation le vote du budget principal, et je remercie Monsieur CHARLES d'avoir anticipé sur le budget annexe des transports, mais bon, on a vu effectivement dans les synthèses quels étaient les résultats. Donc je soumetts à votre approbation ce budget principal.

**MME LOUBRADOU** : J'ai une procuration, je vote pour cette procuration.

**M. LE PRESIDENT** : Pour voter contre ?

**MME LOUBRADOU** : Pour cette procuration.

Proposition adoptée à la majorité avec 101 voix pour et 12 abstentions

**M. LE PRESIDENT** : Parfait. Le budget principal est adopté, et je voudrais remercier bien évidemment le Président de la commission des finances, Jean-Luc REVILLER, Véronique BAUBAY et les services qui font un travail formidable. Effectivement, vous l'avez souligné, c'est un travail énorme, avec 13 budgets annexes, etc., avec chaque fois des complications, chaque année. Un travail important a été effectué, je les remercie toutes et tous. Ces résultats, pour l'instant, me satisfont, ne doivent pas nous empêcher de nous inquiéter sur le moyen terme, avec ce qu'on constate dans beaucoup de communes, c'est à dire une évolution des charges de fonctionnement, et pas d'évolution des produits, ce qui veut dire que les taux et les montants des autofinancement diminueront, que les taux d'épargne brute et nette diminuent, et que pour certaines communes, dans quelque temps, j'espère le plus tard possible, on sera obligé d'emprunter pour payer des dépenses de fonctionnement. Voilà où on en est aujourd'hui, il ne faut pas occulter ces sombres perspectives. Je précise pour ce qui nous concerne, que le Président FEGNE dans sa légendaire discrétion a présenté le projet tel qu'il

a été établi. Ce budget a été établi dans le respect le plus strict de la situation, des évolutions perceptibles de nos dépenses, mais aussi de nos recettes, et je dirai qu'on a été plutôt prudents sur les évolutions de recettes. On a une petite marge. Ensuite, pour ce qui concerne des compétences nouvelles, on peut réfléchir pour voir comment on peut agir pour répondre à Monsieur CHARLES, mais c'est plus difficile quand on est dans un cadre comme celui qui pèse sur nos fonctionnements. Le budget principal est adopté. Monsieur FEGNE, je vous passe la parole pour les budgets annexes.

## **DELIBERATION N° 12**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES BUDGETS ANNEXES (BA) 2022**

Présentation Power Point

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le Président. Avez-vous des questions à poser sur les budgets annexes, dont on a eu une synthèse avec la présentation initiale évidemment ? Pas de remarque ? Oui, pardon, Monsieur BOUBEE, je vous en prie.

**M. BOUBEE** : Ce n'est pas une question Président, c'est une intervention qui concerne l'aménagement de la ZAC du Parc de l'Adour, et le contournement de la RD 8 qui sont, de notre point de vue, deux dossiers intimement liés, et c'est pourquoi je voulais les évoquer d'une seule et même intervention. Le contournement de la route départementale numéro 8, permettez-moi en premier lieu d'aborder la problématique du contournement de la RD8, et des engagements de notre Communauté d'Agglomération, afin de boucler ce tronçon en direction de l'échangeur autoroutier de Tarbes-Est. Le Département a lancé, au cours de l'été, le début des travaux pour la partie qui lui incombe. Reste à la CATLP de réaliser les aménagements à l'intérieur du périmètre de la ZAC du Parc de l'Adour. Le Président du Département a d'ailleurs récemment souhaité que l'Agglomération soit au rendez-vous de ses engagements, afin de rendre cohérent ce que le Département a entrepris sur cet axe très attendu. Ce constat paraît être une évidence. Pour rappel, le Conseil Départemental est engagé à hauteur de 1 million 6 auprès de notre Communauté d'Agglomération pour la réalisation de ce barreau final, avec un versement, si je ne me trompe pas, déjà effectué de 160 000 euros. Lors du Conseil Communautaire du 24 novembre 2021, vous avez affirmé, Monsieur le Président : « Nous y pensons, c'est un investissement de plus de 12 millions, pour lequel le Département nous donnerait une subvention de 1 million 5 ». Plus loin continuant votre propos : « cela ne fait pas partie aujourd'hui de nos priorités, car nous n'avons aucun projet identifié sur la ZAC. » et donc vous posiez la question : « Est-il pertinent de s'y engager aujourd'hui ? » Et enfin : « J'ai un projet pour l'aménagement de 10 hectares à la sortie de l'autoroute. S'il prenait corps, nous nous engagerions alors sur la voirie ». Nous pouvons d'ores et déjà réaliser l'achèvement du contournement de SOUES et de BARBAZAN-DEBAT afin de boucler cet itinéraire et d'envoyer un signal positif aux éventuels investisseurs et porteurs de projets, et ainsi tout simplement qu'aux touristes qui sortent de l'A64, qui vont par exemple, dans les stations de ski. Aussi, Monsieur le Président, pourrions-nous intégrer, dans le cadre des réflexions sur le PPI, la réalisation de ce barreau routier dans les meilleurs délais, en l'affichant comme une réelle priorité ? Le budget 2022 que nous venons de voter, que j'ai voté, à priori n'en porte pas trace, si ce n'est des études pour 700 000 euros, si j'ai bien compris. A quoi correspondent ces 12 millions de travaux que vous avez mentionnés lors du Conseil du 24 novembre dernier ? S'agit-il de l'aménagement routier de l'ensemble de la ZAC ? Dans un premier temps, seul le barreau manquant et le bassin d'écrêtement au sud, pourraient être suffisants, avant d'envisager la suite dans un second temps. L'aménagement du Parc de l'Adour maintenant. Le Parc de l'Adour est une véritable pépite foncière de 70 hectares, idéalement placée à proximité immédiate d'un échangeur autoroutier, à mi-chemin entre Toulouse et la façade Atlantique, à 1h30 en fait de route. C'est en quelque sorte un problème de riche, car désormais nous devons nous poser la question de cet aménagement global à réaliser sur cet ensemble. D'ailleurs vous

aviez dit à juste titre, cette « réserve foncière qui a une valeur incontestable », je poursuis, représente une opportunité de développement certainement sans précédent pour notre territoire. Vous le savez, nous sommes d'accord pour affirmer tous ensemble que « Notre priorité, c'est l'emploi et la création d'entreprises ». D'ailleurs, les « Propositions pour un Projet d'Agglomération » fixaient dès 2017, en novembre 2017, ou décembre, fixaient le développement économique comme « objectif prioritaire et transversal. Il convient d'affirmer clairement notre volonté et nos ambitions, motiver et séduire nos partenaires économiques, institutionnels, les acteurs clés du développement, pour leur donner les raisons d'entreprendre à nos côtés. » Par conséquent, mes chers collègues, soyons cohérents et concrétisons ces engagements, s'agissant du Parc de l'Adour. Par ailleurs, nous pourrions poursuivre et renforcer notre démarche prospective forte auprès de la Région. En effet, la mise en place, ça été évoqué, du Zéro Artificialisation Nette, objectif à 2050 fixé par la loi Climat et Résilience, va forcément avoir des impacts sur les capacités de la métropole Toulousaine à absorber les demandes foncières des entreprises. Dans cette perspective, une action forte de lobbying auprès de la Région pourrait être conduite afin de faire connaître cette ZAC, la valoriser, et faire état de la détermination qu'est la nôtre de mettre en place un aménagement pérenne, c'est-à-dire global, de cet espace. Il y a tout un écosystème à concevoir avec des activités complémentaires à l'accueil de structures économiques. Et j'insiste en parlant de la Région car, contrairement à ce qui a été dit dans cette salle, le Parc de l'Adour n'est pas labellisé « Occitanie Zones Economiques », contrairement à la ZAC Pyrénia et au Parc des Pyrénées. Ces 70 hectares ne sont donc absolument pas visibles pour des investisseurs qui se rapprocheraient de la Région. Aussi, Monsieur le Président, au-delà du nécessaire travail à faire avec la Région, chef de file du développement économique, je propose que nous actions, à la faveur de la discussion sur le PPI, qui va intervenir, puisque vous avez convoqué en effet un séminaire, un plan d'actions pour l'aménagement global de cette ZAC, afin de dégager des grands axes de développement en lien avec les besoins et les potentialités de notre territoire. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRESIDENT :** Je vous remercie de cette intervention parce qu'elle porte en effet sur un sujet important. Je vais vous apporter quelques éléments, déjà différents de ceux que j'avais pu évoquer il y a quelques semaines. Aujourd'hui, nous avons des entreprises qui sont intéressées pour venir s'installer sur ce territoire. Nous avons au moins 2 ou 3. Ce qui, bien évidemment, nous incite à avancer sur les procédures à mettre en œuvre pour pouvoir réaliser des ouvrages nous permettant d'accueillir les entreprises dans de bonnes conditions. Nous avons depuis plusieurs mois engagé une demande d'étude de danger à la préfecture qui est absolument indispensable, depuis plusieurs mois. Je suis intervenu de nouveau auprès de Monsieur le Préfet pour qu'on veuille bien nous répondre. Tant que nous n'avons pas l'étude de danger, nous ne pouvons pas commencer les travaux. Nous avons prévu déjà des investissements en 2022. Sur 2023, on a prévu dans le PPI, que nous discuterons la semaine prochaine, 8 millions sur l'aménagement du parc de l'Adour, et compte tenu des recettes escomptées, qui serait à peu près de la moitié, on pourra engager un investissement de 12 millions cela correspond au coût d'aménagement de la zone. Dans les 4 millions de recettes prévus, il y a la subvention du département et ensuite les ventes de terrains. Autrement dit, on avance bien dans le sens que vous souhaitez. Je précise, comme vous, que c'est une chance pour une Communauté comme la nôtre de disposer d'un tel patrimoine immobilier, ce sont des réserves considérables. J'avais délibérément souhaité qu'on termine le Parc des Pyrénées à Ibos, c'est quasiment fait, avant d'engager des travaux sur Séméac-Soues. J'en profite également pour vous dire que sur Séméac-Soues, on va avoir une solution pour résorber la friche Cegelec. Ça avance tout à fait dans le sens que vous évoquez. Mais en l'occurrence, il est nécessaire, de donner du temps au temps. Aujourd'hui, nous nous engageons vraiment, avec ambition sur l'aménagement de Séméac-Soues, comme je viens de l'évoquer. Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions sur les budgets annexes ? Non ? Ou sur tout autre sujets concernant nos budgets ? Il n'y en a pas ? Je vous demande si vous êtes d'accord pour approuver les budgets annexes. Même vote que tout à l'heure je présume. Ceux qui veulent

s'abstenir, le manifestent en levant la main. Pas d'abstention ce que disait dire celui, pardon, qui désire voter contre. Bon merci, budget adopté.

Proposition adoptée à la majorité avec 112 voix pour et 1 abstention

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Si vous voulez savoir qui c'est, ce n'est pas compliqué. Nous passons au point suivant. Monsieur André Laborde.

### **DELIBERATION N° 13**

#### **DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE PARCELLES APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC DE LA CATLP**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

### **DELIBERATION N° 14**

#### **TARIFS SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC –**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

### **DELIBERATION N° 15**

#### **REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

### **DELIBERATION N° 16**

#### **TARIFICATION DE L'EAU POTABLE 2020-2021-2022- LUGAGNAN**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

### **DELIBERATION N° 17**

#### **HARMONISATION DU TARIF AGRICOLE D'EAU POTABLE**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION N° 18**

### **CONTRAT DSP ASSAINISSEMENT ADOUR ALARIC - AVENANT ET TARIFICATION**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION N° 19**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS, TRANSFERT DES CONTRATS DU SMAEP DU HAUT-ADOUR ET FIXATION DES TARIFS DANS LE CADRE DU RETRAIT DE LA CATLP**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION N° 20**

### **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION N° 21**

### **BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Lecture de la délibération

**M. PEDEBOY** : Je précise que la commission mobilité a voté ce budget primitif à l'unanimité, et permettez-moi de remercier les personnes qui participent à cette commission pour leur assiduité, et également pour leur participation active.

Proposition adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION N° 22**

### **CONVENTIONS RELATIVES AU FORFAIT POST-STATIONNEMENT (FPS) ENTRE LA CATLP ET LES COMMUNES DE LOURDES ET DE TARBES**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION N° 23**

### **RENOUVELLEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SEIN D'AMBITION PYRENEES**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Parfait. Oui Jean-Claude.

**M. BEAUCOUESTE** : Merci Monsieur le Président. Tout simplement, je voulais expliquer pourquoi j'avais démissionné. J'ai aucun problème avec personne, mais bien au contraire. Mais j'ai décidé, comme on disait, il y a beaucoup de travaux à faire avec de gros chantiers en cours, déjà depuis quelques mois, et donc j'ai décidé de me recentrer là-dessus avec l'équipe des services techniques, de les rencontrer beaucoup plus souvent, et je suis aussi membre du BDE Adour où nous nous aidons les entreprises, les investissements aux entreprises dans lesquelles je suis très, très présent sur beaucoup de dossiers, avec Chantal Rodrigo, qui représente encore le Département des Hautes-Pyrénées, et je préfère me recentrer sur ces 2 missions parce que je pars du principe, enfin au moins pour moi, qu'un homme normalement constitué ne peut pas cumuler beaucoup de commissions, beaucoup de mandats, s'il veut correctement les faire, c'est mon cas. Alors je ne suis peut-être pas capable et y en a sans doute beaucoup plus doué que moi qui peuvent cumuler beaucoup de choses. Moi ce n'est pas mon cas, donc je préfère laisser la place à des gens qui ont un peu plus de temps et qui mèneront à bien cette mission dans laquelle je pouvais beaucoup moins m'impliquer, voilà. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Jean-Claude. Je voudrais te remercier pour tout ce que tu fais déjà, ce que tu viens d'évoquer, le BDE, toutes les participations à la commission des travaux, etc., c'est un travail important. J'estime qu'il y a des moments où si on ne peut plus faire face à tout parce qu'on a le souci de ses propres activités, de sa vie de famille, et de la façon dont on envisage de servir la collectivité, c'est très bien de prendre ce genre de décision. Et je félicite Patrick VIGNES, qui a accepté de te succéder.

**M. VIGNES** : On m'avait dit qu'il n'y avait rien à faire.

**M. LE PRESIDENT** : Trêve de plaisanterie, merci. Pas de remarque particulière.

**M. VIGNES** : J'ai essayé de faire de l'humour, mais je n'y arrive pas toujours.

**M. LE PRESIDENT** : Si, c'est très bien.

Proposition adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION N° 24**

### **REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SELON L'ARRETE DU 08 JUIN 2021**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous des questions à poser chers collègues ? On ne fait que s'aligner sur la réglementation.

Proposition adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION N° 25**

**REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL DE LESPIE SELON L'ARRETE DU 08  
JUN 2021**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N° 26**

**OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES - AVIS SUR LES PROJETS D'ARRETES  
MUNICIPAUX RELATIFS AUX DEROGATIONS ACCORDEES PAR LES MAIRES - ANNEE  
2022**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Monsieur CHARLES.

**M. CHARLES** : Oui, juste une petite remarque, pour dire que nous, nous sommes par principe opposés à l'ouverture dominicale des commerces, mais que nous comprenons tout à fait que dans la période de crise actuelle, ça peut justifier ces ouvertures, à condition qu'elles demeurent bien évidemment exceptionnelles.

Proposition adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N° 27**

**AVENANT N° 1 AU BAIL A CONSTRUCTION AU PROFIT DE LA SEMI -TARBES POUR  
LA PEPINIERE D'ENTREPRISE BASTILLAC**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

**M. LE PRESIDENT** : Plus rien n'étant à l'ordre du jour. Je vous remercie de votre patience et je déclare clos ce Conseil communautaire.